

## MŒURS DES SUISSES.

- I. *Dans les Etats Aristocratiques ;*
- II. *Dans les Etats Démocratiques ;*
- III. *Dans les Etats Aristo-Démocratiques ;*
- IV. *Dans les Etats dont le Gouvernement a une forme Monarchique ;*
- V. *Dans les Bailliages médiats & immédiats.*

CE chapitre sera composé d'anecdotes & d'observations que j'ai recueillies dans mes voyages, & que j'ai puisées dans divers écrits & dans différens entretiens avec des personnes instruites des mœurs du pays. Si ce résumé n'offre pas au lecteur tout l'ordre qu'il desireroit dans une matiere aussi intéressante que peut l'être celle que je vais traiter ; s'il remarque que le style se ressent des différentes sources dans lesquelles j'ai puisé mes matériaux, j'espere du moins que, l'en ayant prévenu, il sera assez indulgent pour ne pas m'appliquer le reproche qu'un respectable Prélat ( *M. (1) Louis-François-Gabriel d'Orléans*

---

(1) Qu'on me permette de rapporter quelques autres traits de ce Prélat, peut-être moins connus, & qui prouvent également la finesse de son esprit. *M. l'Evêque d'Amiens* faisoit tous les ans une retraite à *Sept-Fons*, Abbaye  
de